

**ARRÊTÉ 2024-119 FIXANT LA FERMETURE ANNUELLE
DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE PANAZOL**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants ;
- Vu le Code Pénal, article R.610-5 ;
- Vu le règlement intérieur des aires d'accueil des Gens du voyage de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 11 décembre 2019 et notamment le paragraphe II-3
- Vu le courrier en date du 2 mai 2024 du Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole proposant les dates annuelles de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Panazol ;
- Considérant que, pour des raisons d'hygiène et de nécessité d'entretien, il y a lieu de procéder à la fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage de PANAZOL,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage de PANAZOL sera fermée **du mardi 16 juillet 2024 à 14h00 au lundi 29 juillet 2024 inclus. La réouverture s'effectuera le mardi 30 juillet 2024 à 10h00.**

ARTICLE 2 : L'aire d'accueil, et particulièrement chacun de ses emplacements, devront être libérés de tout véhicule (caravane, fourgon, voiture), le mardi 16 juillet 2024 à 14h00.

Le non-respect de cette disposition entrainera la mise en fourrière immédiate du véhicule en infraction.

Les mesures édictées au présent article ne concernent pas les véhicules du gestionnaire ou de ses prestataires.

ARTICLE 3 : Pendant la période de fermeture de l'aire, les gens du voyage sollicitant un stationnement, seront dirigés vers les aires d'accueil ouvertes sur le territoire de Limoges Métropole.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'exposera aux sanctions prévues à l'article R 610-5^e du Code Pénal.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature,
- Monsieur le Maire de Limoges,
- Monsieur le Maire de Feytiat,
- Monsieur le Maire du Palais-sur-Vienne,
- Monsieur le Maire de Couzeix,
- Monsieur le Maire d'Isle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale de Panazol,
- Messieurs et Mesdames les gens du voyage en stationnement sur les aires d'accueil.

Fait à PANAZOL, le 29 mai 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié en mairie le **04 JUIN 2024**

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **ARRETE119** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **29/05/2024**
Objet : **Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage de Panazol**

Nature : **Arrêtés réglementaires**
Matière : **Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale**
Date de télétransmission : **31/05/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**
Acte : **ARRETE 119 - Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage.pdf**
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240529-ARRETE119-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **31/05/2024**